

CHÂTEAUBRIANT Seule la lutte paie !

On a les syndicats qu'on mérite !

Nantes le 05 février 2014

La réorganisation du centre courrier de Châteaubriant est prévue de longue date et les choses ne furent pas simples. Depuis le conflit illimité de 7 jours à l'automne 2010, de l'eau est passée sous les ponts... Projet territorial, Réorganisation de la partie "ville", mise en place du Chs.Ct, Grèves...

La mise en place d'une réorganisation du travail n'est jamais une chose facile à accepter par les agents travaillant à la Poste, tout simplement parce que ces changements d'organisations du travail viennent perturber les habitudes de travail qui nous permettent de tenir le coup ! Les cadences qui augmentent nous obligent à travailler plus vite, à nous adapter à de nouvelles tournées, à changer de moyens de locomotion ou à modifier nos rythmes de travail... A **Châteaubriant**, Sudptt avec ses militant-es a décidé depuis le lancement de cette réorg d'assister aux réunions de négociations ! Bien nous en a pris puisque nous avons tout fait pour

essayer d'**arracher les meilleures conditions de travail possibles et défendre en priorité tous les emplois !!!**

C'est en bataillant que Sud a obtenu qu'**1.73 emploi** soient réinjecté dans le projet. C'est en bataillant que Sud a obtenu le **passage de 2 jours à 1 jour de séca structurelle par semaine !** C'est en bataillant encore que Sud a arraché un renfort tous les vendredis sur les colis et un autre sur les IP lors des semaines de séca de gestion ! C'est en bataillant toujours que Sud a négocié **5 promotions à l'ancienneté** ou des compensations pour la mise en place de cette réorganisation, etc.etc !!!

Malgré tout, c'est encore Sud qui a déposé un préavis de grève illimité puisqu'avec le personnel, on a estimé que la direction devait encore revoir sa copie. Quand nous avons appris qu'une autre organisation consultait le personnel après que Sud ait mis un préavis pour défendre au mieux les agents, nous fûmes surpris et un brin agacé ! Ça ne se fait pas, voilà ! Mais ce n'est pas grave, tout le monde sait que c'est dans la rue que ça se passe et la meilleure réponse a été donné par **69% des agents** qui pouvaient faire grève sans crainte de représailles (8 salarié-es précaires en ce moment : 4 CDD, 2 Apprentis, 2 Contrats Insertion) et l'ont affirmé dès le 1^{er} jour en se rassemblant devant le bureau !



3 jours à batailler dans le froid pendant que la direction refusait de négocier en restant bien au chaud ! Mais le moral était là et les convictions ont fait le reste ! Ce préavis était nécessaire :

- 1- Les tours de congés resteront par entité et non par équipe
- 2- Des compensations supplémentaires pour la façadisation des casiers
- 3- prime Facteur d'Avenir de 450€ pour toutes et tous pour l'année 2014 !
- 4- Etalement des 2 jours de grève sur 2 mois.

C'est dans la rue que ça se passe !!!

Rappel des revendications portées par Sud qui auraient pu permettre de partager la productivité faite par la Poste avec cette réorganisation et donc de mieux "accepter" ces changements par les agents :

Compensations :

- 5 RC/agent pour tous les travaux supplémentaires à la mise en place en + des doublures → **seulement 50€, 100€ ou 150€ selon un nouveau barème inégalitaire mis en place arbitrairement par la DOTC fin 2013 et que Sud condamne ! En effet, la DOTC va encore accentuer les différences de traitement entre les agents et ne jette que des miettes alors que les bénéficiaires avec cette réorganisation, se chiffrent à plusieurs centaines de milliers d'Euros sur 2 ans !!!**
- Compensations forfaitaires pour façadisation : **2h**
- 5 RC/agent des services arrières : **150€ pour les agents cabine/départ**
- 1 heure RC/semaine sur 6 mois en + des 5 RC pour les rouleurs, facteurs de cycles, FE et FQ → **150€ !!!**

Autres revendications :

- Pour le maintien de toutes les positions de travail : **Malgré les 1.73 arrachées en négos, 1.80 seront supprimées**
- Suppression de la sécabilité structurelle des lundis : **Acté**
- 4 semaines de levée de la sécabilité structurelle à la mise en place → **Acté**
- **Aucune** semaine de sécabilité de Gestion en 2014 ! Une réorg' servant à remettre les tournées à temps complet, SUD ne veut pas entendre parler de double peine avec de la flexibilité supplémentaire → **finalement ce sera 6 semaines**
- **5 promotions à l'ancienneté en 1.3 ! → Acté**
- Pour que le système de renfort soient acté de manière pérenne : **le renfort restera si le TMJ reste au dessus de 96%...**
- Pour le retour des tours de congés par entité et non par équipe selon le BRH : **Acté**
- Pour une prime FA maximum en 2014 : 3 critères ont été retenus pour obtenir le seuil haut ! **Acté**

Voilà ce que Sud a revendiqué et obtenu. Même si ce n'est jamais suffisant et qu'on aurait sûrement pu faire beaucoup mieux si tout le monde avait été là dans la rue à nos cotés, le personnel de Châteaubriant se souviendra de ce conflit coloré. **Pour autant, tout n'est pas réglé et SUD saura dénoncer tout dysfonctionnement dans la future organisation lors de la 1^{ère} commission de suivi prévue dans 1 mois (dans 3 mois initialement) !**

Le discours sur le paiement des heures supplémentaires ne suffira pas à faire passer la réorganisation, ce sont des emplois en nombre suffisant, en CDI à temps plein dont on a besoin dans les centres courrier pour pouvoir assurer la fameuse qualité de service dont les usagers et clients entreprises ont besoin !

Ni Sud, ni les agents ne sont responsables de cette réorganisation !

Nous avons eu droit au discours larmoyant que des agents souffrent parce qu'ils attendraient depuis trop longtemps le rééquilibrage de leur tournée grâce à la réorganisation ???

Mais si l'employeur veut aménager une tournée mal calculée, il en a la possibilité et assumer ses propres responsabilités !

Et il a surtout **l'obligation légale et pénale d'assurer la santé mentale et physique de tous ses salarié-es ! Il doit entre autre adapter le travail à l'homme et non l'inverse Non mais !**

A bon entendeur, Salut !

Les membres Chs.Ct ne sont pas des Extraterrestres! Pour mettre en place une réorganisation, l'employeur La Poste a l'obligation de consulter les représentant-es du personnel qui siègent au Chs.Ct ! C'est-à-dire que les représentant-es du personnel vont devoir rendre un avis sur l'impact que pourrait avoir la mise en place de cette réorganisation. C'est là une grosse responsabilité ! Et pour rendre cet avis et pouvoir juger de l'importance d'un tel projet, ils et elles ont besoin d'avoir un maximum de documentation afin de pouvoir rendre un avis éclairé et surtout objectif !



Pour satisfaire à cette obligation légale de consultation des membres imposée par le code du travail, la Poste se doit donc de remettre tous les documents dans les délais nécessaires prévus, soit 15 jours à minima ! Si la Poste n'est pas capable de communiquer dans les délais, tous les documents nécessaires aux représentant-es du personnel, elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même...